

**LISTE DES DELIBERATIONS**  
**Commune de Moulins-en-Bessin**  
**Département du Calvados**

Séance du 02/06/2025

Date de la Convocation : 28/05/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi 2 juin à 19h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué en application des articles L.2121-7, L.2121-9 et L.2121-11 du C.G.C.T., s'est réuni à la salle de conseil - 1040 Rue de Creully Martragny à Moulins en Bessin, sous la présidence de Monsieur Jean-Daniel LECOURT, Adjoint au Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 10 et 11 à partir de 19 h 34

Nombre de votants : 11 et 12 à partir de 19 h 34

**Présents** : Hervé GUIMBRETIERE (Adjoint au Maire), Jean-Daniel LECOURT (Adjoint au Maire), Olivier CHAUVIN, Jean-François COLLIN à partir de 19 h 34, Alain DAIREAUX, Julie FOUVILLE, Patricia LAURENT, Noémie LECOMTE, Séverine LENOEL, Patrice RENAUD, Nicolas SOYEZ (Conseillers).

**Absents excusés** : Véronique GAUMERD (pouvoir donné à Jean-Daniel LECOURT), Josette GUILBERT,

**Absente** : Catherine MICHEL, Grace RUFIN

Le quorum étant atteint, la séance peut valablement se tenir.

Madame Julie FOUVILLE est désignée secrétaire de séance.

Approbation du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 28 avril 2025

Le Procès-Verbal du Conseil Municipal de Moulins-en-Bessin du Lundi 28 avril 2025 est approuvé A 11 VOIX POUR.

DEL 2025-29 - Avis PLUI

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

A 12 VOIX POUR

- **Reconnait** l'important travail réalisé,
- **Regrette** que la qualité des propositions du cabinet d'étude ait été entachée par l'utilisation de cartes et de données d'archives parfois complètement obsolètes, plutôt que sur l'observation sur le terrain

- **Demande** que toutes les observations annexées soient prises en compte et fasse l'objet d'un retour sous forme d'un compte rendu écrit.

Décide à l'unanimité :

- D'émettre un avis favorable sur le projet de PLUI arrêté par le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Seulles Terre et Mer le 20 février 2025, sous réserve de la prise en compte des observations annexées.
- D'autoriser la Maire ou tout adjoint titulaire d'une délégation à cette fin, à prendre toutes mesures, actes et décisions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

DEL 2025-30 – Gardiennage des églises

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal A 11 VOIX POUR ET 1 ABSTENTION

- Décide d'attribuer un montant total de 800 € pour le gardiennage des églises au titre de l'année 2025 selon le tableau de répartition ci-dessous :

Eglise	Personne à indemniser	Montant
Coulombs	Carmen SOREL	100 €
Cully	Romain de SEZE	100 €
Martragny	Michel DUBOIS	500 €
Rucqueville	Au prêtre en charge de la paroisse	100 €

DEL 2025-31 – Lutte contre le frelon asiatique : choix des prestataires

Après échanges sur le choix des prestataires et après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, A 12 VOIX POUR

Décide de retenir les entreprises suivantes :

- 1) Ni Guêpes Ni Frelons : Mr BUGEAT Sébastien de Bayeux
- 2) INTERVENTION GUEPES FRELONS : Mr CORNILLE Pierre de St Vigor le Grand
- 3) CAEN NUISIBLES : Mr GUILBERT Clément de Caen
- 4) FRELONS DESTRUCTION : Mme BRAND Pauline de Granville sur Odon

DEL 2025-32 Fonds Solidarité Logement

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, A 12 VOIX POUR

Décide d'allouer la somme de 195.33 € au Fonds de Solidarité pour le Logement.

DEL 2025-33 Rétrocession Lotissement Chemin Banquet – Hameau Saint Léger - Martragny

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, A 12 VOIX POUR

- Autorise Madame La Maire ou l'adjoint au Maire à signer la convention pour la rétrocession des voies et des espaces communs du lotissement Chemin Banquet - Hameau Saint Léger - Martragny
- Autorise Madame la Maire ou l'adjoint au Maire à signer l'acte notarié concernant rétrocession des voies et des espaces communs du lotissement Chemin Banquet - Hameau Saint Léger - Martragny

DEL 2025-34 Projet d'installation d'une centrale photovoltaïque au sol sur la commune de Loucelles

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote,  
A 10 VOIX CONTRE ET 2 ABSTENTIONS concernant le projet d'installation d'une centrale photovoltaïque au sol sur la commune de Loucelles et émet par conséquent un avis défavorable.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h00

